

## Conseil d'administration

### Musée du Louvre-Lens

Jeudi 28 juin 2012

### Compte rendu de la réunion

#### Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 17 février 2012.5
2. Délibérations.....6
  - Mise en œuvre de l'article 8 des statuts : convention Louvre/Louvre-Lens. ....6
  - Mise en œuvre de l'article 9 des statuts : relations avec les musées régionaux et les organismes culturels régionaux. .... 13
  - Convention de partenariat entre le Musée du Louvre-Lens et la Ville de Lens, mutualisation des actions de sensibilisation de la culture. .... 15
  - Approbation de la convention de dispense d'assurances (transport et éjour).17
  - Clôture de l'exercice 2011 ..... 17
  - Compte de gestion et compte administratif. .... 17
  - Affectation du résultat..... 19
  - Budget supplémentaire. .... 19
    - Création d'une régie de recettes. .... 20
    - Adaptation du règlement Commande publique, prise en compte du Code des marchés publics..... 20
    - Lancement de l'appel d'offres « titres-restaurant ». .... 21
    - Attributions suite aux appels d'offres. .... 21
    - Désignation des exploitants des espaces « Restaurant » et « Librairie-boutique »..... 22
    - Grille tarifaire de la Scène et des ateliers. .... 26
3. Rapports pour information. .... 31
  - Inauguration du musée. .... 31
  - Programmation de la Scène. .... 34
  - Principe d'organisation des « nocturnes ». .... 35
  - Etat des conventions/contrats signés par le directeur..... 36

Étaient présents :

**Cathy APOURCEAU-POLY**, Région Nord – Pas de Calais  
**Juliette ARMAND**, Musée du Louvre  
**Hervé BARBARET**, Musée du Louvre  
**Dominique BUR**, Préfecture du Nord - Pas-de-Calais  
**Geneviève BRESC**, Musée du Louvre  
**Frédéric CHEREAU**, Région Nord – Pas de Calais  
**Simon-Pierre DINARD**, Direction Régionale des Affaires Culturelles  
**Claudia FERRAZZI**, Musée du Louvre  
**Catherine GENISSON**, Région Nord – Pas de Calais  
**Catherine GUILLOU**, Musée du Louvre  
**Henri LOYRETTE**, Musée du Louvre  
**Sophie MAKARIOU**, Musée du Louvre  
**Christophe MONIN**, Musée du Louvre  
**Daniel PERCHERON**, Région Nord – Pas de Calais  
**Christophe PILCH**, Région Nord – Pas de Calais  
**Ivan RENAR**, Personnalité Qualifié  
**Patrick TILLIE**, Région Nord – Pas de Calais.

Participaient également à la réunion :

**Catherine FERRAR**, Musée du Louvre-Lens  
**Xavier DECTOT**, Musée du Louvre-Lens

Étaient excusés :

**Jean-Jacques AILLAGON**, Personnalité Qualifié  
**Jean-François CARON**, Région Nord – Pas de Calais  
**Françoise COOLZAET**, Région Nord – Pas de Calais  
**Gérald DARMANIN**, Région Nord – Pas de Calais  
**Guy DELCOURT**, Ville de Lens  
**Augustin de ROMANET**, Personnalité Qualifiée  
**Dominique DUPILET**, Département du Pas-de-Calais  
**Jean-Pierre KUCHEIDA**, Communauté d'Agglomération Lens-Liévin  
**Jean-Luc MARTINEZ**, Musée du Louvre  
**Vincent POMAREDE**, Musée du Louvre  
**Philippe RAPENEAU**, Région Nord – Pas de Calais  
**Aline SYLLA-WALBAUM**, Personnalité qualifiée

*La séance, présidée par Henri LOYRETTE, est ouverte à 10 heures 42.*

**M. LE PRESIDENT.-** C'est avec grand plaisir que j'ouvre, avec Daniel PERCHERON, ce Conseil d'administration. Le quorum, soit la moitié des membres présents ou représentés, est atteint et nous pouvons donc commencer la séance.

Je vous propose que nous désignons comme secrétaire de séance Claudia FERRAZZI qui procédera à l'appel.

Je vous prie d'excuser :

- Jean-Jacques ALLAGON qui a donné pouvoir à Daniel PERCHERON,
- Augustin DE ROMANET,
- Guy DELCOURT, qui m'a donné pouvoir,
- Dominique DUPILET,
- Jean-Pierre KUCHEIDA,
- Jean-Luc MARTINEZ qui a donné pouvoir à Claudia FERRAZZI.

La liste est incomplète. Pouvez-vous la compléter, Claudia ?

**Mme FERRAZZI.-** Pour les pouvoirs non cités :

- Augustin DE ROMANET a donné pouvoir à Hervé BARBARET,
- Guy DELCOURT a donné pouvoir à Henri LOYRETTE,
- Vincent POMAREDE a donné pouvoir à Christophe MONIN.

*(Mme FERRAZZI procède à l'appel).*

Le quorum est atteint.

**M. LE PRESIDENT.-** Ce Conseil d'administration se tient 159 jours avant l'inauguration du musée le 4 décembre, jour de la Sainte-Barbe. Le chantier avance, nous le voyons chaque semaine, puisque, chaque semaine, Monsieur le Président, nous nous rendons à Lens. C'est aussi la mobilisation complète des équipes du Louvre, notamment des départements, puisque nous envisageons les premiers départs d'œuvres. C'est aussi un chantier qui avance administrativement, puisque nous allons régler aujourd'hui la convention qui lie le Louvre au Louvre-Lens et qui est l'incarnation du lien fondamental qui unit les deux musées, lien consubstantiel qui est marqué dans ce texte réglementaire.

Pour la première fois, notre Conseil va se pencher de façon concrète sur la programmation de l'inauguration, l'inauguration présidentielle le 4 décembre et celles des jours qui suivront.

Je remercie le Président PERCHERON de nous accueillir à Lille. Nous voulions faire ce conseil ici pour des raisons d'agenda. Je lui laisse la parole, pour quelques mots introduction.

**M. PERCHERON.-** Prestigieux Président-directeur du Louvre, avec plaisir.

Premièrement, c'est vrai, nous commençons, après l'annonce de l'automne 2004, à voir le bout de la démarche. C'est long, 2004-2012. Il est vrai que le défi ne ressemble pratiquement à aucun autre. Le Louvre à Lens, sur la volonté de Jacques Chirac, appuyé par l'ambition et nous pourrions dire aussi la générosité d'Henri LOYRETTE, est un dossier qui ne ressemble pas aux autres. Nous allons aboutir. Je vous rappelle que nous tenons à peu près les coûts. Vous savez que, en principe, ces chantiers sont faits pour que la Chambre régionale des comptes bénéficie des cymbales de la presse régionale et dise « on a dépassé les coûts, l'argent public a été traité à la légère ». Tout semble indiquer que, la conjoncture aidant, la discipline veillant, nous avons maîtrisé. Nous avons d'autant plus de mérite que nous sommes dans un cas de figure particulier ; ce n'est pas Jacques Chirac faisant son musée, ce n'est pas François Mitterrand – la pyramide, la grande arche – imposant sa vision, c'est un simple Conseil régional dialoguant avec le Louvre et, devant la grandeur du projet, réussissant à s'adapter au projet du Louvre qu'il partage totalement.

Je dis que c'est d'autant plus méritoire que, à recette constante, à cas de figure constant depuis 2004, il nous manque de l'ordre de 180 M€ dans nos caisses chaque année. La Région, même aujourd'hui, n'a plus le droit de lever l'impôt. La Région est dans une camisole de force budgétaire qui aurait pu entraîner, dans sa vision de l'avenir, des hésitations, voire des mesquineries, ces mesquineries étant célébrées par la pensée unique sur le thème « bravo, vous serrez la vis, excellent ! ». C'est un aspect qu'il ne faut pas oublier. En tant que collectivité régionale, très consciente de ce que vous représentiez et de ce que représentait la volonté de Jacques Chirac, je pense que nous avons été à la hauteur de l'enjeu. C'est très important.

Deuxièmement, nous avons avancé – vous voyez les rangs parfois clairsemés –, dans l'arrondissement le plus pauvre de France, avec la bienveillance de la population et peut-être aussi parfois avec l'indifférence des Collectivités locales qui n'étaient pas la nôtre. Il ne faut pas leur jeter la pierre, elles sont dans l'urgence sociale. Quand cette urgence sociale est médiatisée comme elle l'a été – je pense aux dernières élections législatives où on s'est disputé sous les caméras de toute la France la misère de l'arrondissement de Lens –, il faut bien se mettre à la place des bergers élus qui ont évité jusqu'à présent – Louvre-Lens ou non – que leur population se révolte. Soyons attentifs, parce que nous savons bien que notamment, lorsque l'Allemagne ne veut pas payer et lorsqu'on réoccupe La Ruhr – cela s'appelle l'Europe fédérale –, éventuellement la montée aux extrêmes est rapide. C'est dans ce contexte que, à chaque fois que nous parlons du Louvre, nous en parlons au nom de sa noblesse et nous faisons attention à ce que ce ne soit pas une provocation pour notre population, mais au contraire une chance que nous lui offrons. Jusqu'à présent, les sondages montrent qu'elle nous a accompagnés.

Troisièmement, je voudrais dire aussi qu'il y a plusieurs formes de gouvernement dans le pays, dans les partis politiques. On a le choix, même en période d'expansion ou en période de crise, entre François Mitterrand sous la

quatrième et Joseph Laniel. Si on a affaire à Joseph Laniel, on en prend son parti. La République vit toujours.

Personnellement, je voudrais dire aussi que je suis un Président normal, tout à fait normal, un Président de Région tout à fait modeste et normal. Lorsque j'apparais directement ou indirectement concerné à l'occasion de la vie du Louvre-Lens, je ne peux pas l'être – ce serait injuste à mes yeux – de manière boueuse. C'est aussi simple que cela. Je fais totalement confiance au Louvre

J'ajoute, pour que mon personnage sans intérêt soit bien dessiné, que, même au cœur de la Région, personnellement, j'ai délégué totalement le recrutement du personnel. Sur les 5 600 employés, en dix ans je n'ai recruté personnellement que quatre personnes. Bref, je suis un type tout à fait ordinaire, passionné d'histoire. Je pense que ce projet est un immense projet et je vais essayer de le porter jusqu'au bout, à une voix près, à un enthousiasme près, à une insulte près, peu importe. C'est ce qui restera.

Billaud-Varenne était plus fort que Robespierre. On a retenu la guillotine de Robespierre, on n'a pas retenu la volonté de Billaud-Varenne. Lorsque, exilé après thermidor, il a eu l'offre de Napoléon de revenir à Paris, il a eu une phrase extraordinaire, il a dit : « j'ai tout donné à la révolution, je lui ai même prêté mon nom et j'ai permis qu'on doutât de qui j'étais vraiment ». Je vous dis, à propos du Louvre-Lens, que j'ai beaucoup donné au Pas-de-Calais, il arrive parfois que je prête mon nom, mais je ne permettrai pas ou je serai profondément déçu que, à l'occasion du Louvre, on doutât de qui je suis vraiment.

Voilà pourquoi je porte jusqu'au bout projet. Je fais confiance à Henri LOYRETTE et je pense que, le 4 décembre, le jour de la fête des mineurs, nous pourrions vraiment partager une immense fierté. Le musée de la convention, de Barère, de Billaud-Varenne et de Danton rencontrera l'épopée industrielle des mineurs du Pas-de-Calais. Avouez que ce n'est pas banal.

Voilà ce que je voulais vous dire sur les trois points qui structurent ce projet de huit ans que nous sommes en train de faire aboutir ensemble, avec une intelligence collective qui n'a pas beaucoup d'équivalents dans notre pays. C'était le sermon sur la montagne du Président de Région.

**M. LE PRESIDENT.-** Merci, Monsieur le Président, pour cette belle et généreuse introduction, merci surtout pour le soutien indéfectible que vous avez toujours apporté à ce projet, pour l'impulsion que vous lui avez donnée. Il faut le dire, et je le répète sans arrêt, ce projet n'aurait pas existé sans vous.

Nous passons au premier point de l'ordre du jour.

#### **1. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 17 février 2012.**

**M. LE PRESIDENT.-** Qui a des remarques à faire ? *(Personne)*.

Qui vote contre ce compte rendu ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

Il est adopté.

## 2. Délibérations.

### • Mise en œuvre de l'article 8 des statuts : convention Louvre/Louvre-Lens.

**M. LE PRESIDENT.**-C'est un moment essentiel, je l'ai dit dans ma brève introduction, puisqu'il s'agit de la mise en œuvre de l'article 8 des statuts avec la convention du Louvre et du Louvre-Lens. C'est pour la première fois que vont être établies de façon précise les règles qui unissent nos deux musées. Cette convention est le fruit d'un long travail et je voudrais remercier tous ceux qui l'ont mise sur pied. Dans le respect du protocole d'accord de 2005 et des statuts de l'EPCC, elle établit de façon formelle les liens entre nos deux établissements en un subtil équilibre qui souligne à la fois l'autonomie du Louvre-Lens et les liens consubstantiels qui unissent cet établissement avec le musée du Louvre.

Sur ce sujet, je passe la parole à Xavier DECTOT, directeur du Louvre-Lens.

**M. DECTOT.**- Cette convention qui est proposée aujourd'hui à votre approbation porte d'abord et avant tout sur les relations scientifiques et culturelles entre le Louvre et le Louvre-Lens. Son point fondamental est l'élaboration de la programmation scientifique et culturelle qui prend une forme multiple. Elle prend la forme d'une programmation des œuvres exposées dans la grande galerie sur une période de cinq ans, d'une programmation des expositions temporaires sur une période glissante de quatre ans, de la programmation du centre de ressources, d'un programme éducatif sur deux années, d'une programmation d'art contemporain sur trois années, d'une politique éditoriale sur deux années, de la programmation de la scène établie en raison des contraintes propres au spectacle vivant sur une base annuelle, de la programmation de restaurations et, le cas échéant, de la mise à jour du projet scientifique et culturel.

Cette programmation se fait en dialogue permanent entre le Louvre et le Louvre-Lens, sous la forme d'une concertation avec le musée du Louvre qui aboutit à l'élaboration de cette programmation, qui est un projet permanent, puisqu'elle est portée systématiquement sur des périodes glissantes. Cette programmation fait l'objet d'une information et d'un débat auprès de ce Conseil d'administration ; ensuite de quoi sont prévues un certain nombre d'étapes, notamment l'avis du comité d'échange et de concertation régionale – sur lequel nous reviendrons tout à l'heure –, avant le moment important et solennel qui est la validation de la soutenabilité budgétaire de cette programmation lors des débats du Conseil d'administration dans l'année qui précède la mise en œuvre.

Par ailleurs, pour assurer un fonctionnement aussi fluide, précis et efficace que possible entre le Louvre et le Louvre-Lens, dans une concertation permanente, est prévu un comité réunissant, à la demande du Président-directeur du Louvre ou à la demande du directeur du Louvre-Lens, des spécialistes des deux côtés sur l'ensemble des thématiques que nous avons évoquées, ce comité se réunissant régulièrement, afin de créer cette harmonie et, par-delà la programmation scientifique et culturelle, de donner une cohérence à l'ensemble des relations entre le Louvre et le Louvre-Lens.

**M. LE PRESIDENT.-** Y a-t-il des questions sur cette convention longuement réfléchie, mûrement négociée ?

**M. RENAR.-** J'ai des remarques qui concernent, non pas l'immense majorité de ce qu'il y a dans ce projet de convention, tous les aspects techniques, mais les sous articles de l'article 1, en particulier le deuxième et le troisième. Ne voyez pas quelque chose de désagréable, mais je crois que nous sommes en contradiction avec la lettre de la loi. Je me permets de parler sous le contrôle de M. Michel BERTEAU\*, qui a fait une étude pour le Ministère de la culture l'année dernière. À mon avis, quelque chose ne va pas par rapport à l'affirmation de l'autonomie telle que vous venez de le faire et au rôle du directeur.

**M. LE PRESIDENT.-** Où êtes-vous ?

**M. RENAR.-** Sur l'article 1.1 et 1.3.

Je vais citer ce qui mériterait d'être toiletté et vous lire ce que dit M. BERTEAU\* – je parle sous son contrôle pour ne pas lire le texte de la loi – : « *Le législateur et, avec lui, le gouvernement ont clairement voulu que le pouvoir d'impulsion et d'exécution appartienne au directeur. C'est pourquoi le CGCT définit précisément les compétences du Conseil d'administration d'un côté, du directeur de l'autre, ne laissant au Président que les fonctions résiduelles, toutefois un peu plus importantes dans le cadre d'un EPA que dans celui d'un EPIC. Sur cette répartition des rôles, la loi est plus que concise. L'article L1431-3 énonce sobrement : l'Établissement public de coopération culturelle est administré par un Conseil d'administration et son Président, il est dirigé par un directeur. Les articles réglementaires sont beaucoup plus déserts* ». Je passe sur le Conseil d'administration où il n'y a pas de problème.

« *S'agissant du directeur, l'article R1431-13 lui donne des attributions très étendues. Pouvoir d'impulsion : il élabore et met en œuvre le projet artistique, culturel, pédagogique ou scientifique et assure la programmation de l'activité artistique, scientifique, pédagogique ou culturelle de l'établissement. Pouvoir d'exécution : assurant la direction de l'ensemble des services, il est seul ordonnateur des recettes et dépenses de l'établissement, il en prépare le budget, l'exécute ; lorsque l'établissement est de caractère industriel et commercial, il recrute et nomme aux emplois de l'établissement* ». Ici, c'est le Président qui nomme.

Dans le texte des articles, il y a des expressions qui font que ce rôle du conservateur n'apparaît pas, il est même inversé. Si je prends l'article 1.3 : « à la demande du musée du Louvre ou du musée Louvre-Lens et en tant que de

besoin, des groupes de travail présidés par le Président-directeur du Louvre ou son représentant... ». À mon avis, selon l'esprit de la loi, c'est le conservateur qui devrait présider.

Il y a toute une série de choses qui mériterait d'être toilettée parce que ce qui est écrit là peut être opposable. Un simple citoyen peut dire que ce n'est pas conforme à la loi et toutes les délibérations qu'on aurait prises au nom de la convention peuvent être annulées, y compris des conventions précieuses, qui touchent par exemple au transport du matériel, au transport des tableaux, aux catalogues. Dans ces articles, il y a un piège législatif.

**M. LE PRESIDENT.**- Ce qui a présidé à l'élaboration de ces statuts a été de trouver une solution juridique qui permette des liens consubstantiels avec le musée du Louvre – c'est ce que voulaient la Région et le Louvre, afin de ne pas avoir un établissement complètement indépendant du Louvre, une antenne détachée du Louvre, mais qui vive au rythme aussi de la programmation du musée du Louvre, de ces prêts réguliers, puisqu'il n'y a pas de collection propre. Vous n'êtes pas dans le cas d'un EPCC sans lien, sans rattachement à une institution. Quelle est la solution que nous pouvions trouver pour favoriser et faire fructifier ces liens que l'on veut – je crois que c'est aussi le souhait de Daniel PERCHERON – naturellement indéfectibles entre nos deux institutions ?

Nous nous sommes beaucoup interrogés au départ sur le statut même de cet établissement. Nous avons, après bien des discussions avec les tutelles de notre côté et en se rapportant constamment à vous, préconisé cette solution de l'EPCC. Nous avons recherché, à partir du moment où nous favorisions cette solution, de quelle façon nous pouvions maintenir des liens consubstantiels avec le musée du Louvre.

J'entends bien que vous vous prononcez d'un point de vue strictement juridique avec les risques d'opposition que vous mentionnez à ces statuts, mais je crois qu'il est important pour nous de maintenir des liens importants avec le Louvre et nous avons essayé de les traduire au mieux dans ce texte qui, encore une fois, a recueilli l'accord des tutelles et des services juridiques.

Claudia, vous souhaitez apporter une précision ?

**Mme FERRAZZI.**-Je précise que les tutelles nous ont suggéré de trouver ces liens et de réunir toutes les préoccupations que vous avez mentionnées dans l'intégration totale du directeur du Louvre-Lens dans les travaux scientifiques du musée du Louvre. Xavier DECTOT est membre du conseil scientifique du musée du Louvre, il fait partie de ces équipes et il serait donc mis avec le responsable du département du musée du Louvre. La tutelle a attiré notre attention sur ce besoin d'intégration totale qui fait qu'il peut légitimement, à la fois d'un point de vue scientifique, culturel et juridique, élaborer le projet scientifique et culturel du musée du Louvre-Lens, comme le disent les statuts à l'article 12. La tutelle et les services juridiques avaient surtout la préoccupation inverse que cet établissement public de coopération culturelle ne soit pas détaché du musée du Louvre et que ses projets ne soient pas mis en danger par le fait que les équipes du Louvre se sentiraient

séparées de ces projets, puisque, comme le rappelait le Président, c'est sur les équipes du Louvre que repose notamment tout le travail de prêts.

**M. RENAR.**-Je veux être clair, je partage totalement votre préoccupation, mais rédigée autrement. Sur l'autonomie du projet artistique, le directeur doit apparaître à ce moment-là dans le texte. Cela n'enlève rien à tout ce qui est dit et souhaité, qui est évidemment souhaitable. Dans l'activité du Louvre-Lens, l'autorité du directeur s'exerce dans le cadre d'une convention avec le Louvre, avec les rigueurs que cela signifie et l'ampleur de ce qu'est le Louvre, à la fois mondialement, nationalement, etc. On risque de se retrouver en porte-à-faux à un moment donné pour une question de rédaction. Il faudrait toiler ces articles-là, parce que le reste en dépend. Il suffit parfois d'une phrase. Le pont de l'île de Ré a été déclaré illégal alors que les voitures circulaient déjà. Ce n'est pas pour pinailler, je pense à l'avenir du Louvre-Lens et aux gens qui vont tout de suite sur le judiciaire.

**M. BUR.**- Je crois qu'il n'y a pas de désaccord de fond, M. RENAR le dit bien, je crois qu'il y a plus un sujet de maladresse de rédaction. Je suis désolé d'intervenir à ce stade, c'est vrai que tout est conclu, mais c'est rédactionnel. Quand on lit ce passage : *« à la demande du musée du Louvre ou du musée du Louvre-Lens »* – on suppose ce que c'est à la demande des deux directeurs – *« et en tant que de besoin, des groupes de travail »* – on ne précise pas pourquoi mais, comme c'est dans la tête de chapitre *« Mise en œuvre de la programmation scientifique et culturelle »*, cela ne peut être que pour cela – *« présidés par le Président-directeur du Louvre ou son représentant sont mis en place par le musée du Louvre-Lens. Le directeur du musée du Louvre-Lens ou son représentant y assiste »* ; encore heureux. C'est un peu surprenant, il peut être à la fois demandeur de ces groupes de travail et on l'autorise à y assister. C'est maladroit en termes de rédaction. Il va de soi qu'il y assiste. La volonté de rédaction était une volonté de coopération et d'intégration.

C'est vraiment un problème de rédaction ; il y a une petite rédaction à trouver qui clarifie ce sujet.

**M. RENAR.**- On peut se mettre au travail à un moment donné.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est un texte qui a fait l'objet d'échanges innombrables avec tous les services représentés ici, y compris les vôtres, Monsieur le Préfet. On peut continuer inlassablement. Je tiens à dire que – et c'est peut-être propre à l'administration française – si, au bout de tellement de semaines, on en vient au Conseil d'administration à faire ces remarques, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas.

**M. RENAR.**- Je regrette, cher Henri LOYRETTE, je ne suis pas membre du Conseil d'administration à part entière, je viens en Conseil d'administration et j'ai les documents du Conseil d'administration.

**M. LE PRÉSIDENT.**-Vous avez raison, je m'adresse à ceux qui représentent nos interlocuteurs.

Que fait-on ?

**Mme FERRAZZI.-** Est-ce la seule phrase. ? Vous citez l'article 1.2, mais on dit « le directeur du musée du Louvre-Lens élabore... », ensuite « le directeur du musée du Louvre-Lens soumet la proposition ». Est-ce que cette phrase où il est écrit « y assiste » est la seule qui pose problème ?

**M. RENAR.-** Dans l'article 1.3.

**Mme FERRAZZI.-** Finalement, l'article 1.2 n'est pas concerné par votre remarque ?

**M. RENAR.-** Non, c'est le 1.3.

**Mme FERRAZZI.-** C'est cette phrase « le directeur ou son représentant y assiste » qui vous pose problème ?

**M. RENAR.-** Dans l'article 1.2, il y a aussi : « le directeur du musée du Louvre-Lens, après avoir informé le Conseil d'administration du musée du Louvre-Lens et en avoir débattu avec lui, soumet la proposition de programmation scientifique et culturelle au musée du Louvre pour validation... » ; cela doit être un échange. Cela minore ce qu'est le Louvre-Lens.

Je regrette, mais je suis l'auteur de la loi. On a beaucoup fait pour protéger, dans toutes les structures culturelles et artistiques, le directeur. Autour d'un projet artistique – c'est le côté spécifique du travail artistique ou professionnel, que ce soit dans les musées ou autre –, les directeurs ont besoin d'être protégés, non pas au sens maternel du terme, mais au sens de la loi. Dans les premières applications de la première mouture de la loi, des choses n'étaient pas claires dans la rédaction ; des collectivités en ont profité et ont changé le statut pour licencier le directeur. On a eu beaucoup de cas de ce genre. Le directeur a un rôle important et il est responsable devant la loi.

**M. PERCHERON.-** Sur le contexte politique, Ivan a fait la loi, il a créé les établissements publics culturels – nous n'avons pas de chance –, il est très attentif à l'aspect juridique. Il faut tenir le plus grand compte de ce qu'il nous dit, car les débats ont été longs et passionnés.

Deuxièmement, il y a le contexte politique. Nous sommes de simples locataires par rapport au Louvre et on peut très bien imaginer qu'une nouvelle majorité, pour des raisons financières, pour des raisons politiques, pour des raisons mesquines, décide de rompre le lien et ait un argument juridique suggéré par ses services. Nous ne manquons pas ici d'experts en contestation juridique sur certains bancs. Il faut être très attentif.

Troisièmement – et je pose la question à Ivan, à Henri LOYRETTE et à Monsieur le Préfet –, peut-on écrire très brièvement un chapeau à l'article 1 qui résumerait ce qu'a dit Henri LOYRETTE. Autrement dit, il y a l'EPCC, il y a l'esprit et la lettre de la loi et il y a le Louvre-Lens – en trois phrases. Le Louvre-Lens n'est pas tout à fait un EPCC comme les autres, puisqu'il ne peut vivre que de la symbiose totale avec le Louvre-Paris.

Nous pouvons peut-être expliciter l'article 1 par un petit chapeau qui mettrait l'accent dans la convention sur l'originalité et la spécificité du Louvre-Lens, ce qui transcenderait les difficultés de l'article 1, si Ivan était d'accord.

**M. RENAR.**-Évidemment, je suis d'accord. Ce lien entre les deux musées est l'unique au monde. C'est pour ne pas, dans l'avenir, devoir aller au tribunal administratif, c'est ma seule préoccupation. Ce n'est pas une méfiance.

**M. PERCHERON.**-Toutes les tutelles consultées ont accepté que le Louvre-Lens soit ce qu'il est ; c'est pourquoi, étant un établissement de coopération culturelle unique, nous déclinons ainsi l'article 1, parce qu'il ne peut vivre que dans la symbiose avec le Louvre-Paris. Il faut trois phrases : 1, tout le monde est d'accord ; 2, c'est un EPCC unique ; 3, il a toutes les caractéristiques de l'EPCC, mais son côté unique explique cet article 1 qui organise la symbiose totale entre Paris et Lens.

Tout le monde est d'accord sur le fond.

**M. TILLIE.**- Je pense que l'on n'est pas dans l'ordre public. Il s'agit d'une élaboration de la manière dont vont s'établir des relations. Nous ne sommes pas dans les pouvoirs du directeur donnés dans un contrat de travail. Je propose tout simplement qu'on supprime la phrase « le directeur du musée du Louvre-Lens ou son représentant y assiste ». Cela va de soi. La ligne suivante dit que le directeur présente chaque année la liste des groupes de travail, etc. ; il présenterait la liste des groupes de travail, il serait chargé de l'exécution du projet scientifique et il ne participerait pas aux réunions. Je pense qu'il va de soi qu'il y participe, nous pouvons donc retirer cette phrase.

**M. LE PRESIDENT.**-Est-ce le seul point ?

**M. RENAR.**-Dans l'article 1.1, il faudrait écrire : « la programmation scientifique et culturelle du musée du Louvre-Lens, après accord du Président-directeur du Louvre et du directeur conservateur du Louvre-Lens, prend la forme d'une programmation. ». Là, on a l'air de prédéterminer le programme. C'est le conservateur qui est censé présenter les choses. Je suis pour qu'il présente les choses d'un commun accord.

**M. TILLIE.**- Ceci étant, il est indiqué à l'article 1.2.a. : « conformément à l'article 12.2 des statuts, le directeur du musée du Louvre-Lens élabore le projet scientifique ». La réponse est donnée par les statuts.

**M. BUR.**-C'est un document conventionnel entre deux structures juridiques. Là où je suis le Président RENAR dans sa préoccupation, c'est que cette convention ne peut pas violer ou ne pas respecter la loi et le règlement. Il ne faut pas heurter le règlement en prenant des dispositions conventionnelles qui diminueraient – et je crois que c'est la préoccupation du Président RENAR – les pouvoirs du directeur que la loi et le règlement ont voulu solidement affirmer.

D'un autre côté, l'idée de l'article 1, dans ses différentes composantes, est bien l'idée – je ne sais pas s'il faut l'affirmer aussi nettement – d'une programmation conjointe, qui soit faite entre les deux établissements, qui est soumise à l'un et l'autre, qui fait l'objet d'un va-et-vient et de validations. Cela

paraît acceptable sans diminuer non plus excessivement le rôle du directeur général. Comme cela a été rappelé, cet établissement est étroitement lié au Louvre. Il ne faut pas écrire des choses qui peuvent heurter les règles.

Par exemple, « validation par le musée du Louvre », c'est assez fort, la programmation est à un moment donné validée, mais c'est accepté contractuellement par une convention. Les deux acceptent cette programmation. Il est vrai que cela réduit le directeur lui-même, mais c'est accepté au préalable dans une convention. Cela ne me choque pas.

**M. RENAR.**- Ce que la loi n'interdit pas...

**M. BUR.**-Je pense que la proposition est tout à fait adaptée, il faut simplement toiletter en enlevant la phrase « le directeur du musée du Louvre-Lens ou son représentant y assiste ». On semble l'autoriser par convention à assister à quelque chose qu'il aurait lui-même demandé. Si on supprime cela, à mon avis, le texte devient propre.

**M. LE PRESIDENT.**- Cela vous conviendrait, cher Ivan ?

**M. RENAR.**- Oui.

**M. LE PRESIDENT.**- L'important est que nous soyons d'accord sur le fond.

Y a-t-il d'autres remarques ?

**Mme GENISSON.**-Excusez-moi par avance du côté très terre à terre de mon intervention. Dans son objet, l'article 4 est tout à fait satisfaisant, dans la mesure où on veut faire bénéficier le public des ateliers de restauration du Louvre-Lens qui sont des acteurs de développement culturel. Ce qui m'interpelle, c'est le fait que ces restaurations seront à la charge du musée du Louvre-Lens, c'est-à-dire très globalement à la charge du Conseil régional, alors même que les collections ne nous appartiennent pas. Je pense que c'est la tradition, quand une œuvre est prêtée, que ce soit le musée qui emprunte qui assure la restauration ; mais je pense qu'il faudrait être vigilant sur la formule qui dit que l'on s'assure de la soutenabilité budgétaire de la chose. Il faudra que nous ayons un code entre nous pour faire en sorte que cela se passe dans les meilleures conditions possibles et que ce ne soit pas forcément le Conseil régional indirectement qui ait la charge de ces restaurations.

**M. LE PRESIDENT.**- C'est ce qui se passe dans les faits.

Y a-t-il d'autres remarques sur cette convention ? Pouvons-nous passer à son adoption ? Elle concerne beaucoup le transport des œuvres ; si nous voulons qu'elles bougent à partir du 15 août, il faut que nous adoptions cette convention.

**M. RENAR.**- Cette phrase est retirée ?

**M. LE PRESIDENT.**- Oui, bien sûr.

Y a-t-il des votes négatifs ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Vous me pardonnerez ma saute d'humeur, mais c'est un texte que nous avons porté pendant tellement longtemps et qui est important pour le règlement de nos deux institutions, que je désirais ardemment qu'il soit adopté aujourd'hui.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

**• Mise en œuvre de l'article 9 des statuts : relations avec les musées régionaux et les organismes culturels régionaux.**

**M. LE PRESIDENT.**-Nous l'avons toujours dit, un des devoirs, mais aussi une des chances du Louvre-Lens est de pouvoir s'insérer dans un tissu régional extrêmement riche – et je ne parle pas seulement des musées. Cette insertion passe aussi par la création, auprès du Conseil d'administration, d'une instance de coordination avec l'ensemble des acteurs culturels. Celle-ci est prévue à l'article 9 et je laisse sur ce sujet la parole au directeur, Xavier DECTOT.

**M. DECTOT.**- Nous étions déjà venus devant ce Conseil d'administration en décembre pour demander le report de la création de ce comité, le temps de l'élaborer avec quelques pistes. L'idée est d'avoir un comité qui soit à la fois aussi représentatif que possible du territoire dans sa diversité, aussi bien culturelle que territoriale, et d'avoir un comité qui puisse être efficace, c'est-à-dire qui soit relativement restreint en nombre pour qu'il puisse être une instance de discussion et une instance de proposition.

C'est pourquoi la proposition qui vous est faite aujourd'hui est d'avoir un comité relativement restreint, qui compte 14 membres :

- deux membres de droit : le directeur de l'établissement public de coopération culturelle et le Président de la section Nord - Pas de Calais de l'association générale des conservateurs des collections publiques de France ;
- douze membres qui soient nommés pour trois ans, avec un renouvellement par tiers, ces douze membres représentant à la fois la diversité du territoire, mais représentant aussi les musées des Beaux-Arts pour trois d'entre eux, un musée d'art contemporain, une scène nationale, une structure d'enseignement artistique, une structure de production labellisée nationalement, une structure pour les musiques savantes, une autre pour les musiques actuelles, une scène intermédiaire – il nous paraît important de ne pas se limiter aux seules scènes labellisées, mais d'avoir aussi des relations avec des scènes plus petites –, un représentant du monde de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation et – cela avait été une remarque faite par la Direction régionale des affaires culturelles la dernière fois – une structure du monde du livre et de la lecture.

Partant de ce principe d'une commission restreinte et d'un renouvellement par tiers tous les trois ans, il vous est proposé aujourd'hui de nommer des

membres respectivement dans ce premier comité pour deux, trois et quatre ans, ce qui nous permettra dans deux ans de commencer le renouvellement par tiers.

Les propositions sont les suivantes :

- comme membres nommés pour deux ans : Emmanuelle DELAPIERRE, directrice du musée des Beaux-Arts de Valenciennes ; Olivier GALLAND, pour le Métaphone d'Oignies ; Fabienne BRIDOUDES pour le complexe Daniel Balavoine à Arques ; Alain FLEISCHER du Fresnoy ;
- comme membres nommés pour trois ans : Marie-Lys MARGUERITE, directrice du musée des Beaux-Arts de Saint-Omer ; Virginie FOUCAULT du Boulon de Valenciennes ; Frédéric BOULARD, directeur du Conservatoire de Douai ; Léon AZATKHANIAN du Centre régional du livre et de la lecture d'Arras ;
- comme membres nommés pour quatre ans : Bruno GAUDICHON, directeur de La Piscine de Roubaix ; Aude CORDONNIER du LAAC ; Chantal LAMARRE de Culture commune ; Caroline SONRIER de l'Opéra de Lille.

Il est évident que, dans cette liste, on n'a qu'une partie des structures culturelles, mais c'est ce renouvellement par tiers qui doit permettre de représenter régulièrement l'ensemble des structures.

**M. LE PRESIDENT.**- Avez-vous des questions, remarques ou des suggestions ?

**Mme GENISSON.**-Je voulais féliciter Xavier DECTOT du choix, pour sa diversité et pour la qualité des personnes qui nous sont proposées. J'aurais une petite remarque sur les membres nommés pour deux ans, concernant la personnalité qui représente les structures intermédiaires, non pas pour mettre en cause cette personne qui est absolument remarquable, mais il me semble qu'il eut été peut-être plus judicieux de choisir quelqu'un d'une structure intermédiaire qui soit du territoire large du Lensois. En effet, la diversité des territoires est représentée par ailleurs et il aurait peut-être été intéressant, surtout dans la fonction structures intermédiaires, d'avoir quelqu'un de plus proche du territoire lensois.

**M. TILLIE.**- Je suis assez d'accord. Ne pourrait-on pas trouver quelqu'un de Lens ?

**Mme GENISSON.**- Lens ou Liévin, ou Hénin-Beaumont. Je pense à l'Escapade à Hénin-Beaumont.

**M. PERCHERON.**- L'Escapade, ce serait heureux.

**Mme GENISSON.**-Fabienne BRIDOUDES est remarquable, je la connais très bien, elle est spécialisée dans la danse, elle est de Saint-Omer, mais je ne suis pas sûre qu'elle sera extrêmement partie prenante. En revanche, on a l'Escapade à Hénin-Beaumont, Arc-en-ciel à Liévin, nous avons beaucoup de structures sur le territoire, à Avion, à Méricourt, Grenay, la Maison de l'art et de la communication à Sallaumines. On a une force de proposition sur la structure

intermédiaire, qui me semble être la plus importante de par sa fonction, parce qu'elle est très proche de la population et des citoyens.

C'est une remarque.

**M. LE PRESIDENT.**-Ce que nous adoptons là, est-ce la liste précise des noms ou est-ce simplement le type de membres qui sont nommés là ?

**M. PERCHERON.**- J'entends bien la préoccupation de Catherine. Je pense que la démarche est très originale, que cela ne s'est jamais fait et que, par conséquent, il faut que cette démarche entraîne l'ensemble du territoire. Je pense que les noms – je ne les connais pas – semblent incarner un équilibre géographique, un équilibre thématique, un équilibre professionnel. Si on est encore plus prêt du territoire, je crains que les uns et les autres se disputent la représentativité.

Catherine connaît mieux. Nous pouvons peut-être ajouter l'Escapade, par exemple, à Hénin-Beaumont, c'est géopolitique, il y a une sorte de volonté d'affirmer l'identité d'un territoire. Je fais confiance aux gens qui connaissent très bien la réalité culturelle du territoire.

**M. RENAR.**-Je trouve que ce travail est vraiment intelligemment fait. Je partage les remarques qui sont faites, mais elles ne sont pas dramatiques. Je note au passage – c'est souvent rare – que la parité est plus que respectée. C'est rendre hommage au travail important, dans le domaine culturel, des femmes de cette région qui mettent plus que la main à la patte.

**M. LE PRESIDENT.**- Y a-t-il d'autres remarques ?

Je vous propose, après les remarques qui ont été faites notamment par le Président de Région, d'adopter le texte tel qu'il nous est présenté.

**M. PERCHERON.**- Il n'est pas fermé.

**M. LE PRESIDENT.**- Cela va tourner très rapidement. Je pense qu'il faut féliciter le Louvre-Lens pour avoir trouvé une solution équilibrée, paritaire et originale.

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Des abstentions ? (*Aucun*).

C'est donc adopté.

Nous passons au point suivant.

- **Convention de partenariat entre le Musée du Louvre-Lens et la Ville de Lens, mutualisation des actions de sensibilisation de la culture.**

**M. LE PRESIDENT.**- Vous savez que, depuis plusieurs années, il y a une convention entre le Louvre et la Ville de Lens. Il était donc tout à fait naturel que, à

quelques mois de l'ouverture, une nouvelle convention unisse la Ville de Lens au musée qu'elle accueille.

C'est Xavier DECTOT qui nous présente cette convention.

**M. DECTOT.-** Effectivement, dans la démarche d'insertion du Louvre-Lens dans son territoire, il paraît important de travailler, par-delà le comité que nous venons d'évoquer, avec les collectivités territoriales, sur le plan culturel et aussi sur le plan éducatif. La convention qui vous est proposée aujourd'hui est la première étape avant de vous proposer une convention tripartite qui associerait aussi l'Éducation nationale sur les mesures touchant particulièrement les élèves du primaire. C'est une convention que l'on espère être la première d'une longue série de conventions qui nous uniront aux collectivités territoriales du territoire pour établir les démarches de notre coopération culturelle. Il faut dire aussi que c'est une convention cadre, elle est très large, elle sert à établir les conditions dans lesquelles l'Établissement public et la Collectivité territoriale de la ville de Lens peuvent travailler ensemble. Elle n'a aucune force contraignante, ni pour l'une, ni pour l'autre. Il ne peut pas y avoir de programmation qui naisse pour un des deux partenaires et qui s'impose à l'autre. Simplement, lorsque l'on trouve des occasions de travailler ensemble, cela nous donne un cadre pour organiser ce travail en commun.

**M. LE PRESIDENT.-** Y a-t-il des remarques ou questions ?

**Mme GENISSON.-** C'est toujours ennuyeux quand on fait des énumérations de publics. Sur la première partie, « à diversifier les publics qui fréquentent les établissements culturels », il n'y a pas d'associations – je suis persuadée qu'il y en a – qui soutiennent particulièrement le musée, du style Amis du musée ou d'autres associations, qui pourraient soutenir le musée du Louvre-Lens et qui pourraient figurer en tant que telles dans le projet de convention.

**M. DECTOT.-** Il y a une association qui soutient tout particulièrement le projet, qui est l'association Louvre-Lens. Nous sommes en ce moment en discussion avec cette association pour élaborer la convention qui nous unira à elle. Il ne nous a pas paru nécessaire de la mentionner dans cette convention, dans la mesure où l'association Louvre-Lens est liée intimement au Louvre-Lens et que le Louvre-Lens est intimement lié à la Ville de Lens. Par définition cette association d'amis dépasse le seul cadre de la commune et il nous semble que c'est l'objet d'une autre convention qui fait partie des conventions à venir.

**Mme GENISSON.-** Il serait peut-être bien qu'il soit écrit.

**M. LE PRESIDENT.-** La remarque de Xavier DECTOT est tout à fait pertinente.

**Mme GENISSON.-** Effectivement.

**M. LE PRESIDENT.-** Y a-t-il d'autres remarques ?

Nous passons au vote de ce texte.

Qui vote contre ? (*Personne*).

Y a-t-il des abstentions ?(*Aucune*).

C'est adopté. Je vous remercie.

**• Approbation de la convention de dispense d'assurances (transport et séjour).**

**M. LE PRESIDENT.-** Nous avons déjà abondamment parlé de ce point lors du dernier Conseil d'administration. Nous avons autorisé le Louvre-Lens à négocier une convention de dispense d'assurances en transport et en séjour avec le service des musées de France. C'est évidemment une économie importante, immédiate, mais qui comporte aussi un revers puisque, en cas de dégradation ou de perte d'œuvre, les coûts de restauration ou de compensation incomberaient directement au budget du Louvre-Lens. C'est une convention qui a été négociée avec l'appui du Louvre. Elle est aujourd'hui soumise, après discussion, à votre approbation.

**M. PERCHERON.-** Cela n'a pas été facile.

**M. LE PRESIDENT.-** Effectivement, mais nous avons beaucoup œuvré. Je voudrais remercier les directeurs de département, en particulier, d'avoir manifesté une solidarité avec la proposition qui était faite, puisqu'elle est originale par rapport aux règles que nous nous fixons. C'était important pour nous que de pouvoir soutenir de cette façon le Louvre-Lens.

**M. PERCHERON.-** Ce sont des millions d'euros en jeu.

**M. DECTOT.-** J'apporte juste un détail par rapport à la convention de dispense d'assurances. Le service des musées de France a demandé l'ajout d'une clause touchant l'exclusion des œuvres qui seraient considérées comme particulièrement fragiles. Par rapport à cette clause, le Louvre a fait le choix – que je salue – de ne pas inclure d'œuvres dans cette liste pour le premier transport. Il me semble important de souligner l'existence de cette clause et de la possibilité, dans certains cas, d'exclure quelques œuvres de la dispense.

**M. LE PRESIDENT.-** Y a-t-il des remarques ou questions ?

Nous passons à l'approbation de cette convention.

Y a-t-il des votes contre ?(*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ?(*Aucune*).

C'est adopté. Je vous remercie.

**• Clôture de l'exercice 2011  
Compte de gestion et compte administratif.**

**M. LE PRESIDENT.**- Sur ce sujet, conformément au Code général des collectivités locales, je laisse la présidence des débats, je la confie à Ivan RENAR. Toujours conformément au Code général des collectivités locales, je me retirerai pour ne pas participer au vote du compte administratif.

**M. RENAR.**-Chaque année, l'assemblée délibérante doit voter les documents budgétaires pour l'exercice précédent. C'est une première pour notre Établissement public de coopération culturelle.

En application de l'article L2221-14 du CGCT, j'ai l'honneur de présider la séance de notre Conseil d'administration pendant l'examen du compte administratif. Le Président de la séance peut pendant cet examen, assister aux débats, mais doit se retirer au moment du vote.

Je vais passer la parole à Catherine FERRAR qui va nous présenter le compte de gestion et le compte administratif.

**Mme FERRAR.**-Merci, Monsieur le Président.

Le compte de gestion a été élaboré par le trésorier-payeur. Il constate les dépenses payées et présentées par l'ordonnateur qu'est l'Établissement public de coopération culturelle du musée du Louvre-Lens.

Pour mémoire, le budget primitif de l'année 2011 était de 1 200 000 €. Au final, le total des dépenses qui ont été présentées pour paiement au payeur est de 168 987 €, investissement et fonctionnement confondus.

Les dépenses d'investissement représentent une somme mineure, puisqu'elles s'élèvent à 759 €, elles avaient fait l'objet d'une délibération d'amortissement, lors du précédent Conseil d'Administration.

Les dépenses réalisées au titre du fonctionnement se répartissent essentiellement en deux postes :

- les charges à caractère général pour 99 900 €,
- les charges de personnel pour 68 297 €.

Si on examine le détail de ces charges à caractère général telles que présentées en page 11 du compte administratif, il s'agit de dépenses de fonctionnement courant, telles que les consommables, les déplacements, les affranchissements, les abonnements, tout ce qui a permis le démarrage de l'EPCC. Pour le reste des dépenses, il s'agit des recrutements de personnels qui ont eu lieu en 2011. Pourquoi une telle différence entre le montant initialement prévu, que vous aviez voté au budget prévisionnel 2011, et la réalité ? Pour l'essentiel, cela porte sur le décalage important que nous avons eu dans le recrutement des personnels, puisque, au moment où nous avons élaboré, calibré, présenté l'organigramme lors du premier Conseil d'administration de février 2011, nous avons probablement été ambitieux quant à la rapidité de recrutement des différentes personnes. Sur le deuxième semestre 2011, nous avons fonctionné avec une équipe très réduite et c'est à partir de 2012 que les recrutements ont fortement accéléré.

Le résultat de l'année 2011 s'élève à 1 031 771 €.

J'ajoute une petite précision, il y a eu une erreur matérielle dans l'impression des documents et certains dossiers ne comportent pas la délibération. De ce fait, par sécurité, nous avons remis la délibération sur table, qui concerne l'approbation du compte de gestion et du compte administratif.

**M. RENAR.-** Y a-t-il des questions ?

Il nous faut donc, avant d'adopter le compte administratif, approuver le compte de gestion établi par le trésorier-payeur.

Je demande à M. le président LOYRETTE de sortir pendant quelques secondes pour que nous procédions au vote.

*(M. LOYRETTE sort de la salle).*

Nous allons passer au vote.

Qui approuve le compte de gestion ?

Qui vote contre ? *(Personne).*

Qui s'abstient ? *(Une abstention).*

**Mme APOURCEAU-POLY.-** Pour rester en cohérence avec les votes que nous avons eus.

**M. PERCHERON.-** C'est le fonctionnement des collectivités locales.

**M. RENAR.-** Je note que le compte de gestion est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

Je vous remercie.

*(Retour de M. LOYRETTE).*

**M. RENAR.-** Le Président Henri LOYRETTE va pouvoir reprendre la présidence de la séance. Auparavant, je lui signale que le compte de gestion a été adopté à l'unanimité, moins une abstention. Recevez les félicitations du Conseil d'administration. J'en profite pour féliciter l'équipe de direction et toute l'équipe du musée qui ont œuvré dans des conditions nouvelles, puisque nous sommes une nouvelle structure.

**M. LE PRESIDENT.-** Merci.

Nous poursuivons avec le point suivant de l'ordre du jour.

#### **Affectation du résultat. Budget supplémentaire.**

**Mme FERRAR.-** En cohérence avec ce que je précisais tout à l'heure, le résultat tel qu'il a été constaté au compte administratif, 1 037 771 €, il est proposé de valider cette affectation, afin de pouvoir l'inscrire au budget supplémentaire 2012. Compte tenu des évolutions que nous pouvons constater sur les dépenses de prestations externalisées, nous proposons d'affecter ce résultat en budget

supplémentaire à ces types de dépenses pour permettre de poursuivre l'année 2012 dans des conditions correctes et optimales.

**M. LE PRESIDENT.-** Y a-t-il des remarques ?

**M. TILLIE.-** J'aime beaucoup le Louvre-Lens, mais « le budget supplémentaire présenté répartit l'affection du résultat », je propose que l'on corrige.

**M. LE PRESIDENT.-** Y a-t-il d'autres remarques ?

Sur l'affectation du résultat, y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Des abstentions ? (*Aucun*).

Sur le budget supplémentaire, y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

**Mme APOURCEAU-POLY.-** Abstention.

**M. LE PRESIDENT.-** Nous passons au point suivant. Je laisse la parole à Catherine FERRAR pour le rapporter.

#### • Création d'une régie de recettes.

**Mme FERRAR.-** Il est effectivement utile de créer une régie de recettes, puisque nous allons pouvoir démarrer l'enregistrement des réservations et l'acquisition de billets à partir de septembre 2012. Nous sommes dans quelque chose de très procédural, nous créons la régie et nous pouvons ensuite fonctionner pour encaisser les recettes.

**M. LE PRESIDENT.-** Avez-vous des remarques ou questions ?

Nous passons à son adoption.

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

C'est adopté. Je vous remercie.

#### • Adaptation du règlement Commande publique, prise en compte du Code des marchés publics.

**M. LE PRESIDENT.-** Il s'agit de prendre en compte l'évolution en 2011 du Code des marchés publics. C'est Catherine FERRAR qui a la parole.

**Mme FERRAR.-** Le décret publié en début 2012, qui concernait les changements de seuil du Code de marché public, est à prendre en compte dans notre règlement de commande publique. Au regard de ce qui avait été présenté au Conseil d'administration du mois de mars 2011, nous modifions, pour prendre en

compte les dispositifs du Code des marchés publics, le seuil concernant les fournitures et services, pour passer de 4 001 € à 15 000 €, et non plus 20 000 €, et la tranche de 90 000 € à 200 000 €, qui était fixée préalablement à 193 000 €.

**M. LE PRESIDENT.-** Avez-vous des remarques ou questions ?

Nous passons à l'adoption de ce point.

Y a-t-il des votes contre ?(Aucun).

Y a-t-il des abstentions ?(Aucune).

C'est adopté. Je vous remercie.

• **Lancement de l'appel d'offres « titres-restaurant ».**

**Mme FERRAR.-** En application de ce qui vient d'être présenté concernant la délibération de la commande publique, nous soumettons à votre approbation le lancement de la procédure de consultation pour l'acquisition de titres-restaurant destinés au personnel du musée du Louvre-Lens.

**M. LE PRESIDENT.-** Avez-vous des remarques ou questions ?

Nous passons à l'adoption de ce point.

Y a-t-il des votes contre ?(Aucun).

Y a-t-il des abstentions ?(Aucune).

C'est adopté. Je vous remercie.

• **Attributions suite aux appels d'offres.**

**Mme FERRAR.-** Dans la suite de l'application du règlement de commande publique que le Conseil d'administration a approuvé, suite au lancement de procédures que nous avons opérées enfin d'année 2011, nous vous informons aujourd'hui de l'attribution des différents appels d'offres.

Nous avons attribué l'appel d'offres « transport » à l'entreprise Chenue, pour un montant de 617 962,82 €.

Nous avons attribué le marché « communication et relation presse » à Claudine Colin pour les deux lots, le premier lot pour un montant de 517 225 € et le second pour un montant de 129 525 €.

Le troisième marché qui a été attribué concerne les travaux d'impression. C'est ce qui vaut, sur votre pupitre aujourd'hui, le petit bloc-notes qui vous est remis gracieusement par l'EPCC Louvre-Lens. Le lot 1 et le lot 3 ont été attribués à l'entreprise Repricolor, le premier lot pour 5 502 € et lot 3 pour 32 435 €. Le lot

2 a été attribué à l'entreprise Chartrez à Saint-Nicolas-lez-Arras pour un montant de 88 684 €.

**M. LE PRESIDENT.-** Avez-vous des remarques ou questions suite à ces attributions d'appels d'offres ?

Nous passons à l'adoption.

Y a-t-il des votes contre ?(Aucun).

Y a-t-il des abstentions ?(Aucune).

C'est adopté. Je vous remercie.

**• Désignation des exploitants des espaces « Restaurant » et « Librairie-boutique ».**

**M. DECTOT.-**Un appel a été fait pour une convention d'occupation précaire du domaine public, et ce, dans l'esprit des demandes qui avaient été formulées par le Conseil d'administration en novembre dernier, c'est-à-dire à la recherche d'un restaurant semi-gastronomique, ce qui impliquait notamment la préparation à base de produits frais sur place et avec une importance des produits locaux. Il y a eu trois réponses à cet appel, dont une seule correspondait à la proposition, qui est celle de la SARL Le Meurin à Busnes, dont vous connaissez le chef, Marc MEURIN. C'est à lui que nous vous proposons d'attribuer l'exploitation du restaurant.

Pour ce qui est de l'exploitation de la librairie, nous avons eu deux propositions, l'une du groupe Flammarion, l'autre d'une société locale, la Boutique du lieu. Le groupe Flammarion propose une formule qui est la transposition au Louvre-Lens de la formule qu'il applique partout, là où la Boutique du lieu fait une proposition beaucoup plus personnalisée qui répond davantage à ce que l'on attend d'une librairie-boutique du musée, c'est-à-dire une boutique vraiment liée à l'esprit du musée lui-même. C'est pourquoi nous vous proposons d'attribuer l'exploitation de la librairie-boutique du Louvre-Lens à la Boutique du lieu, pour une durée de cinq ans.

**M. LE PRESIDENT.-** Y a-t-il des questions ?

**M. CHEREAU.-** Dans le même esprit de prudence que celui d'Ivan RENAR tout à l'heure, je ferai une minuscule remarque. Sur l'attribution de la librairie, la librairie serait fondée à ne rien reverser si elle fait un chiffre d'affaires de 800 000 € ou 1 000 000 €. Il faudrait ajouter « inférieur ou égal à, supérieur ou égal à ».

**M. LE PRESIDENT.-** Cela me va parfaitement. Nous adoptons votre remarque.

**M. PERCHERON.-** Quels sont les prix du restaurant ?

**M. DECTOT.-** Dans l'esprit de la demande du Conseil d'administration d'avoir un restaurant semi-gastronomique et de rester dans des prix abordables, la proposition de Marc MEURIN est que le restaurant qu'il exploiterait ici puisse se voir attribuer un BIB gourmand au Michelin, c'est-à-dire qu'il y ait un menu « entrée, plat, dessert » à 29 € et un menu « entrée, plat » à 20 €.

**M. PERCHERON.-** C'est correct.

**M. RENAR.-** La proposition est très correcte. Je connais de réputation le restaurant de Busnes. C'est un grand restaurant français. Je connais l'autre restaurant de M. MEURIN, celui de Lille, « Chez Jean », qui fait une formule très intéressante et c'est d'une grande qualité. C'est très bien pour le musée, pour l'esprit que cela représente. Même les mécènes qui viendront pourront aller là sans dépenser trop d'argent, mais en déjeunant de qualité. Il peut certainement préparer à la demande des choses d'un autre tonneau. C'est une maison sérieuse. Il y a tellement de mangeoires, autant avoir un restaurant.

**M. PERCHERON.-** 29 €, c'est intéressant. Pour le Louvre, nous allons essayer d'être à 600 000 visiteurs et peut-être plus. L'objectif est aussi que, dans la ville de Lens et dans l'arrondissement de Lens – dont je répète que l'économie de marché ne fournit que 1 000 € par an et par habitant, contre 5 600 € en Ile-de-France ou 12 000 € dans certaines vallées des Alpes, pour donner une idée de ce qu'est l'arrondissement de Lens –, on puisse dépenser en moyenne 50 à 60 €. Nous pourrions augmenter la richesse de l'arrondissement de 10 % si nous arrivions à ces chiffres. C'est très important. L'arrondissement de Lens fournit environ 400 M€ par an. Si nous arrivions à faire dépenser 40 M€ avec le Louvre-Lens – et la gratuité est là pour cela –, c'est 10 % en plus, c'est considérable, c'est un véritable pari. La manière dont les conventions s'accumulent pour mettre le territoire en mouvement est passionnante.

On est peut-être à l'équilibre, mais il faut que le Louvre, le quartier du Louvre, la centralité du Louvre, un peu miraculeuse à Lens, nous permettent d'être aussi un peu « branchés », que la jeunesse y trouve l'occasion d'y venir. Les classes moyennes sont très minoritaires. Regardez les résultats électoraux, ce n'est pas pour rien que le Front national galope dans l'arrondissement de Lens, il n'y a pratiquement pas de classes moyennes. Nous le savons bien, nous, les héritiers du mouvement ouvrier, nous savons bien qu'elles nous manquent, il nous manque les héritiers de la démocratie chrétienne qui étaient à nos côtés dans tous les combats. C'est l'enjeu et Le Meurin est une petite pierre, à condition qu'il tienne ses prix.

Combien emploie-t-il de personnes pour faire cela ?

**M. DECTOT.-** C'est un autre intérêt que je n'ai pas souligné, parce qu'il n'entrait pas directement dans les critères d'évaluation, mais c'est l'offre qui annonçait être la plus créatrice d'emplois, puisqu'il propose de créer 24 emplois.

**M. PERCHERON.-** Localement.

**M. DECTOT.-**Évidemment. Nous parlons d'emplois de service dans le restaurant sur place. Un des enjeux était d'avoir des préparations sur place.

**M. TILLIE.-** J'ai une question. À côté de ce restaurant, il y a une restauration rapide, une cafétéria. Il n'y a rien alentours ?

**M. LE PRESIDENT.-** Le restaurant est dans un bâtiment à part.

**M. DECTOT.-** Autour du Louvre-Lens, pour l'instant, il y a une friterie en face d'une des entrées.

**M. PERCHERON.-** C'est un des enjeux, dans l'arrondissement de Lens. À Avion, 18 000 habitants, des efforts immenses doivent être faits parce que les fonctions urbaines traditionnelles ne sont pas au rendez-vous. C'est une juxtaposition de villages miniers et les centralités urbaines, compte tenu de leur pauvreté, n'ont pas ces fonctions. Il y a 20 ans, à Liévin, 35 000 habitants, il n'y avait pas un spécialiste en médecine, pas de profession juridique, pas d'hôtel, pas de restaurant. On allait à Neufchâtel-en-Bray, là où il y a un bourg agricole de 10 000 habitants, on rencontrait tous les métiers, toutes les fonctions. De ce point de vue, l'arrondissement de Lens est un désert.

**M. TILLIE.-** Peut-être la Région, notamment à travers l'action économique et l'aide à la création d'entreprise, pourrait-elle trouver les moyens de susciter des vocations. Il y a un véritable marché à la périphérie, on ne peut pas avoir le Louvre et rien autour.

**M. PERCHERON.-** C'est le pari du Louvre.

**Mme APOURCEAU-POLY.-** Nous en avons discuté, il y a bien les deux. Il y a un restaurant qui nous semblait nécessaire, puisque c'est un musée qui va devenir un musée national et il faut que l'on puisse accueillir des populations qui vont venir d'ailleurs et qui préféreront aller manger au restaurant et il y aura une cafétéria.

J'avais la même remarque que celle de M. TILLIE. Le souci à Lens est qu'il n'y a plus rien autour. Je suis régulièrement sur Lens et sur Avion, il faut descendre boulevard Basly pour trouver une pizzeria et un ou deux restaurants.

De plus, au niveau des transports, il va falloir que l'on réfléchisse rapidement à la façon d'amener les gens de la gare de Lens au Louvre. Ce sera une véritable difficulté. Je pense que nous y réfléchissons aussi à travers Euralens. Euralens et le Louvre, en fin de compte, sont très complémentaires, il me semble. Il faut vraiment que l'on arrête de regarder les choses à Euralens par esprit de clocher, que l'on puisse avoir une vision globale du territoire, que ce soit à la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin ou à Lens-Liévin.

Il faut vraiment que l'on puisse rapidement installer – je ne sais pas sous quelle forme, aide à l'entreprise ou autre – des restaurants dans le secteur, y compris des hôtels. J'ai regardé pour faire le congrès de mon association d'élus, puisque 600 élus devaient venir, j'ai dû refuser et dire que je ne pouvais pas faire le congrès sur Lens, parce qu'il n'est pas possible de faire dormir 600 personnes aujourd'hui dans le bassin minier. En termes hôteliers, ce n'est pas possible.

**M. LE PRESIDENT.-** On ne peut qu'approuver ce que vous dites. Je crois que c'est une préoccupation unanimement partagée.

**M. PERCHERON.**-Je parlais de la grandeur du projet. Il faut que nous soyons très ambitieux. Nous pouvons remercier le Louvre. La phrase fondatrice d'Henri LOYRETTE disant « le Louvre est une chance pour Lens, mais Lens est une chance pour le Louvre » montre à quel point, comme à Bilbao, avec d'autres moyens, le Louvre est un véritable projet global.

Nous devons être prudents. J'ai parlé de l'indifférence du territoire, vous parliez d'Euralens, il ne faut pas non plus que cette indifférence se transforme en hostilité. Parfois, on a l'impression que, face à la modernité, face au projet global, le territoire pourrait, par certains aspects, devenir hostile. Il faut que nous manions cela avec beaucoup de précautions.

Pour l'instant, nous avons fait le plus dur. Le Louvre sort de terre, les collections arrivent, l'événement va être considérable. François DELAGRANGE\*, mon directeur de cabinet me dit « les hommes sont ce qu'ils sont », mais, après, des forces profondes vont se mettre en mouvement. Je parle au Maire de Courrières. Les maires ne seront plus tout à fait comme ils étaient avant, ils vont tenir compte de ce projet rayonnant au cœur de l'arrondissement. Ils ont déjà fait beaucoup de choses ; n'oubliez pas que nous avons été obligés d'acheter les villes, les cités minières, nous les avons achetées pour les sauver. Les Maires ont souvent gagné la bataille de la centralité ; je leur fais une confiance absolue pour gagner la bataille de la modernité. À partir du Louvre, nous allons être la Ruhr, nous allons verdir le bassin minier. Vous allez voir l'accès du Louvre à l'intérieur de Lens, c'est DESVIGNE qui le fait, au nom de l'archipel vert. La Région a mis 17 M€ sur 21. C'est pourquoi le Maire de Lens se confond en remerciements régulièrement. Nous allons pouvoir avancer régulièrement. Le parc des îles, c'est le même projet, c'est la Ruhr, c'est l'Emscher Park.

**M. RENAR.**- Cette discussion montre que c'est une chose importante que de choisir le restaurant. Il est indispensable d'échapper à la « néfaste food ». La cafétéria peut nous préoccuper aussi. Si on pouvait avoir des fruits, c'est du développement durable, c'est aussi dans ces petites choses apparentes que l'on peut faire évoluer les goûts. Le fait d'avoir choisi cela, c'est en même temps du courage parce que ce n'est pas évident.

**M. LE PRESIDENT.**- Ce dont nous discutons actuellement, ce n'est pas uniquement des concessions commerciales. Aussi bien la librairie-boutique que le restaurant font partie du projet culturel du Louvre-Lens. Je voudrais souligner la remarquable proposition de la Boutique du lieu, que nous avons déjà éprouvée sur d'autres sites dans la région Nord - Pas de Calais. Nous pouvons nous réjouir de ces deux propositions régionales qui nous sont faites.

Avez-vous d'autres remarques ou questions ?

Nous passons à l'approbation de ces concessions.

Y a-t-il des votes contre ?(Aucun).

Y a-t-il des abstentions ?(Aucune).

C'est adopté. Je vous remercie.

Nous passons au dernier point avec vote.

• **Grille tarifaire de la Scène et des ateliers.**

**M. DECTOT.**-Lors de nos précédentes délibérations tarifaires, nous avons laissé de côté la tarification de la scène et des ateliers, parce que, pour décliner cette tarification, il nous fallait savoir plus précisément ce que l'on faisait effectivement dans la scène et dans les ateliers. Nous avons essayé de garder une grille qui soit aussi simple et claire que possible, elle présente quand même plusieurs tarifs.

Pour la scène, il y a trois séries de tarif :

- Pour tout ce qui est danse, théâtre, concert, spectacle vivant, nous proposons un tarif plein à 20 € et un tarif réduit à 15 €, avec deux tarifs spécifiques qui sont un tarif de vente en nombre à partir de 10 billets à 17 € et un tarif que nous avons appelé « le tarif partenaire », c'est un tarif de valorisation, c'est le tarif que nous mettrions en œuvre dans le cadre des conventions que nous signerions avec tel ou tel partenaire, un tarif à 9 €. Je veux parler des conventions que nous signerions avec les collectivités ou avec des associations.
- Le deuxième type de tarif concerne les conférences, colloques, lectures, des manifestations plus simples et moins coûteuses, pour lequel nous proposons un tarif plein à 3 €, un tarif réduit à 1 € et de fortes exonérations.
- Pour les spectacles jeunes publics, nous sommes sur un tarif plein très abordable à 9 €. J'apporte une précision sur le tarif réduit et les tarifs exonérés ; comme pour les ateliers enfants – sur lesquels je reviendrai –, nous avons choisi que ces tarifs s'appliquent en fonction de la situation de la personne accompagnant le jeune. Cela permet de prendre en compte tout ce qui est minima sociaux dans les réductions et exonérations.

Pour les ateliers enfants et adolescents, nous avons adopté le même principe avec, pour les enfants et les adolescents, uniquement des ateliers d'une heure ; il nous semble que, par rapport à la capacité d'attention d'un jeune, c'est la durée maximale. En revanche, pour les adultes, nous proposons des ateliers de deux heures.

Dans l'esprit d'appropriation et de création d'une relation durable entre le Louvre-Lens et ses visiteurs, tant pour le jeune public que pour les adultes, nous proposons des ateliers sur un cycle de quatre séances.

Ensuite, quelques points ont été oubliés dans les délibérations précédentes.

Pour l'un, c'est une volonté postérieure, c'est la création pour les publics éloignés de visites conférences très courtes, très ponctuelles, d'une demi-heure,

qui nous semblent plus favorables à une appropriation par les publics éloignés. C'est ce que nous tarifons ici.

Deuxième point, qui est prévu dans le projet scientifique et culturel, c'est la mise en place de formations pour ce que nous avons appelé les publics relais, c'est-à-dire les publics prescripteurs, enseignants, offices du tourisme, etc., pour lesquels nous avons déjà prévu de façon gratuite des stages d'initiation. Nous avons des demandes pour des éléments plus approfondis qu'il nous appartient de tarifier. Nous proposons nécessairement un tarif plein, c'est essentiellement le tarif partenaire qui va s'appliquer, parce que ce sont des demandes qui s'appliquent dans le cadre de convention. C'est de la valorisation.

Dernier point à régulariser, nous avons omis, dans les délibérations de mise à disposition d'espaces, de prendre en compte les frais fixes liés à la mise à disposition des espaces d'exposition. C'est le dernier tarif proposé dans cette délibération. C'est lié à tout ce qui est frais fixes d'ouverture, de climatisation, chauffage, électricité, sécurité et personnel.

**M. LE PRESIDENT.-** Avez-vous des remarques ou questions sur cette grille tarifaire ?

**Mme GENISSON.-** Je trouve que le tarif plein danse théâtre concert est élevé. Hormis les tarifs de l'opéra – et même l'opéra a des tarifs très dégressifs selon les publics concernés –, aucune structure culturelle dans la région ne pratique ces tarifs-là. C'est la première réflexion.

Concernant les spectacles jeunes publics, je pense aussi que c'est cher. Il faudrait au moins qu'il y ait une tarification scolaire. Aucun scolaire ne paiera 9 €. Soit on diminue les tarifs, soit il faut une tarification scolaire.

Tant en ce qui concerne le tarif plein adulte que les tarifs jeunes publics et en l'absence de propositions de tarifs scolaires, je pense que nous sommes au-dessus de la norme, dans un bassin de population où les premiers à bénéficier de ces propositions seront des citoyens du territoire. Là, ce sera rempli, mais ce sera rempli par les Lillois, les Arrageois, ceux qui viennent d'ailleurs et pas par les citoyens du territoire.

**M. DECTOT.-** J'ai plusieurs points de réponse. Nous avons veillé à avoir beaucoup d'exonérations et de mesures très incitatives pour tout ce qui est minima sociaux. Nous sommes, certes, un peu au-dessus de ce que nous pouvons trouver sur certaines salles des environs ; en revanche, nous sommes un peu moins chers que l'Hippodrome de Douai, par exemple, où les places sont à 23 €.

Je voudrais souligner le problème de l'équilibre financier. Avec la proposition qui vous est faite, les trois-quarts du coût total du spectacle sont subventionnés. Le coût facturé en tarif plein ne correspond qu'à un quart du coût réel. Nous avons aussi une certaine responsabilité financière, il nous a semblé difficile de descendre encore davantage.

Concernant les scolaires, c'est un cas particulier, parce que toutes les relations avec les scolaires feront l'objet de conventions ; nous sommes donc là plus sur de la valorisation que sur de la facturation effective.

**M. PERCHERON.**- Je parlais de la branche étude. Il est vraisemblable que ceux qui viendront fréquenter la scène seront potentiellement intéressés aussi par le restaurant. Il nous faut trouver le juste équilibre.

Arriver sur la place de la gare à 20 heures à Lens et contempler la façade de l'Apollo, il faut avouer que c'est un voyage qui ressemble à Alphaville. Nous n'y sommes pour rien. Je pense que la ville, en dix ans, va se transformer, elle est sur le bon chemin. Par conséquent, le Louvre est l'oasis.

20 €, c'est un peu cher.

Christophe pourrait donner son avis, il y a une vie culturelle à Courrières. Quel tarif appliquez-vous pour votre espace culturel qui connaît le succès, votre cinéma qui a rencontré le succès ? Vous avez réussi beaucoup de choses en centralité courriéroise.

**M. PILCH.**- Effectivement, c'est cher.

**M. PERCHERON.**- Je me permets de le dire ; personnellement, je serais à 10 €. Il faut regarder comment nous assumons le déficit la première année, pour lancer au moins les choses.

Donnez votre avis. À mon avis, pour un couple qui va venir, qui ira peut-être au restaurant, c'est cher.

**M. RENAR.**- C'est comme pour une bouteille de vin, il y a tous les prix, tout dépend de la qualité du spectacle.

**M. PERCHERON.**- Ce seront des spectacles de qualité.

**M. LE PRESIDENT.**- Je pense qu'il faut qu'il y ait aussi une grille des spectacles. En fonction de l'importance du spectacle, de son coût, ce sont des choses qui se modulent.

Je n'ai pas de position là-dessus, mais il faut effectivement que ce soient des prix comparables à ce qui se passe en région. Vous seuls le savez. Il faut bien dire que c'est une question économique – le directeur du Louvre-Lens le soutient à juste titre –, mais aussi et d'abord une question politique. De mon point de vue, c'est véritablement à la Région, qui finance le Louvre-Lens, de dire quelle politique tarifaire elle veut que l'on ait dans ce domaine.

Il faut que ce soit ni trop, ni trop peu. Il y a peut-être des ajustements à faire là-dessus.

**Mme GENISSON.**- Il y a peut-être une proposition qui manque, c'est le principe de l'abonnement qui permet, au-delà des tarifs individuels, d'avoir des propositions intéressantes et qui a la capacité à fidéliser un public et à donner au public la possibilité, au-delà du spectacle grand public, d'aller découvrir des spectacles moins grand public. Nous sommes là dans le principe de la médiation culturelle, du développement culturel.

**M. DECTOT.**-Pour répondre tout d'abord à Mme GENISSON, je ne suis pas revenu sur le principe de l'abonnement, nous l'avons déjà voté dans une délibération antérieure, celle qui crée les cartes d'abonnement au Louvre-Lens, qui implique l'accès immédiat au tarif réduit de la scène.

J'entends tout à fait ce que vous dites sur le coût. Il me semble qu'un tarif à 10 € pourrait apparaître comme un souhait de faire du « *dumping* » par rapport aux scènes environnantes. Si je prends les chiffres dont je dispose, à la comédie de Béthune, comme au théâtre d'Arras, ce sont des entrées plein tarif à 18 €. Si vous en êtes d'accord, j'aimerais vous proposer de fixer, en tenant compte de la spécificité de Lens qui n'est ni Béthune, ni Douai, un plein tarif à 15 €, avec un tarif réduit à 10 €, accessible notamment avec les cartes d'abonnement qui se situent entre 10 et 15 € suivant les publics visés ; une vente en nombre à 12 € et un tarif partenaire qui resterait à 9 €.

Pour indication, cela nous permet d'estimer des recettes totales autour de 42 000 € sur la saison de 2012, pour un coût total de la saison 2012 de 230 000 €. Je le précise pour être clair sur les implications budgétaires.

**M. LE PRESIDENT.**-Cette proposition vous convient-elle ?

**M. TILLIE.**-Je pense que c'est une bonne idée. Je suis assez d'accord avec vous sur la nature des spectacles.

**M. LE PRESIDENT.**- Il faut moduler.

**M. TILLIE.**- Si vous faites venir l'orchestre de Berlin...

**M. LE PRESIDENT.**- Il peut y avoir des concerts exceptionnels dans le parc, etc. Je pense qu'il faut se donner la latitude d'une tarification. Généralement, nous le faisons sur des délibérations précises du Conseil d'administration en fonction de la programmation exceptionnelle.

**M. TILLIE.**- J'ai une question à poser sur la mise à disposition des espaces du musée. « Hors horaires d'ouverture du musée » veut dire soirée, dimanche ? Pour combien de temps est-ce ? Là aussi, nous pourrions faire une tarification si c'est un lieu de prestige. Cela vaudrait peut-être le coup, si Vinci veut venir faire son assemblée générale au musée du Louvre-Lens.

**M. LE PRESIDENT.**- Ce n'est pas ce que l'on appelle le mécénat, c'est la mise à disposition d'espaces, donc la location d'espaces. Cela a vocation à faire entrer des recettes au Louvre-Lens.

**M. DECTOT.**- Cette mise à disposition, qui est de 2 500 €, correspond juste au coût de la mise à disposition de la galerie. Elle est nécessairement couplée à la mise à disposition d'autres espaces pour lesquels les tarifs ont été votés par ailleurs et qui font l'objet d'une possibilité de modulation. C'est une délibération du Conseil d'administration de novembre.

**M. LE PRESIDENT.**- C'est un complément.

**M. DECTOT.**-Nous nous sommes aperçus que nous avons prévu de mettre à disposition les espaces mais sans ouvrir les galeries, ce qui est une chose qui est demandée lors d'une mise à disposition d'un espace dans le musée.

**M. LE PRESIDENT.**- Quand vous dites « une galerie d'exposition visitable pendant une heure », c'est indifféremment...

**M. DECTOT.**- Soit la galerie d'expositions temporaires, soit la galerie du temps. C'est l'un ou l'autre. Cela correspond à la couverture des frais de sécurité, des frais de personnels liés à l'ouverture, sécurité, médiateur. Qui dit ouverture dit présence des médiateurs.

**Mme APOURCEAU-POLY.**- Je n'ai pas bien compris. Y a-t-il une modification pour le spectacle jeune public ?

**M. LE PRESIDENT.**-Nous avons parlé des concerts, de la danse passant de 20 € à 15 €.

**Mme APOURCEAU-POLY.**-9 €, c'est cher.

**M. LE PRESIDENT.**- Avons-nous des éléments de comparaison avec d'autres sites dans la région ?

**Mme APOURCEAU-POLY.**- Généralement, pour les spectacles jeunes publics, cela tourne autour de 5 €. Il est souvent ajouté une clause quand les enfants sont plusieurs de la même famille. Je pense qu'il faut mettre aussi un tarif pour les écoles.

**M. PERCHERON.**- 7 €.

**M. DECTOT.**-Concernant les tarifs pour le jeune public, le seul élément dont je dispose est celui du théâtre d'Arras où, pour les moins de 12 ans, c'est 8 €. Pour les scolaires, nous sommes dans le cadre de conventions avec l'Éducation nationale. C'est de la valorisation, ce n'est pas de l'argent qui entre.

J'entends aussi vos remarques sur les tarifs. Si nous nous alignons sur les tarifs du théâtre d'Arras, c'est-à-dire si nous descendons le tarif jeune public à 8 €, cela vous conviendrait ?

**M. PERCHERON.**- 7 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Je crois qu'il est important d'entendre, sur ces questions, les propositions des élus et de les adopter.

**M. DECTOT.**- 7 €, très bien.

**M. PERCHERON.**- Pour les jeunes publics 7 €, ils les mettront.

**M. DECTOT.**-Dans ce cas, nous proposerions un tarif réduit à 5 € ?

**M. PERCHERON.**- Oui, c'est bien.

**M. DECTOT.**- Je précise que c'est un tarif qui s'applique en valorisation dans les conventions de partenariat.

**M. PERCHERON.**- Au-delà de la fréquentation, il y a l'effet d'annonce, il y a l'accessibilité, la familiarité avec cet endroit unique, le Louvre.

**M. LE PRESIDENT.-** Y a-t-il d'autres remarques ? Est-ce que tout le monde s'accorde sur la proposition qui nous est faite par le Président de Région ?

**Mme BRESCH.-** Je n'étais pas là – et les absents ont toujours tort – lorsque les tarifs pour les expositions temporaires ont été décidés. Pour la première exposition qui est faite avec 99 % d'œuvres du Louvre, je trouve que 9 € par personne est un prix élevé, cela fait 18 € pour un couple. Lorsque le public aura déjà vu la galerie du temple et le pavillon de verre, quand ils auront mangé au restaurant, ils ne retourneront pas payer 18 € pour l'exposition temporaire. Je pense que ce n'est pas un bon calcul. Je sais que c'est voté, c'est donc un combat d'arrière-garde.

**M. LE PRESIDENT.-** Il est vrai que nous avons adopté, sans distinguer les expositions, une grille expositions temporaires qui est peuchère par rapport aux prix pratiqués pour des expositions d'envergure internationale, ce qui sera le cas avec Rubens, avec les Étrusques, etc. Nous n'avons pas distingué suivant la nature des expositions et suivant la nature de l'exposition d'ouverture qui est faite avec des œuvres du Louvre, en rappelant que tout le reste du musée est gratuit.

Je ne crois pas que ce soit l'occasion aujourd'hui de revenir sur cette grille tarifaire. Il pourrait y avoir une délibération au Conseil d'administration suivant. Je crois que l'on souligne un point essentiel avec nos discussions, c'est l'intérêt de moduler – c'est une chose à laquelle nous réfléchissons au musée du Louvre – en fonction des événements et du coût de ces événements. Je crois que c'est de bonne sagesse.

Je vous propose de rester sur la grille tarifaire de la scène et des ateliers en rappelant la proposition des élus et en vous proposant de l'adopter telle qu'elle est.

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Merci.

Nous en avons fini avec les points soumis à votre vote. Nous passons aux points évoqués ici pour information.

### **3. Rapports pour information.**

- **Inauguration du musée.**

**M. LE PRESIDENT.-** Nous commençons par un sujet qui a donné lieu à des débats, qui est une préoccupation intense pour nous, celui de l'inauguration du musée, non seulement l'inauguration présidentielle du 4 décembre, jour de la Sainte-Barbe, mais les inaugurations qui suivront cette semaine-là, avec ce double souci d'associer tous ceux qui ont participé à ce magnifique projet, mais évidemment aussi d'impliquer étroitement la population.

C'est dans ce double souci qu'ont été élaborées les pistes qui vous seront présentées par Xavier DECTOT.

**M. DECTOT.**- Il est important d'associer très largement l'ensemble des acteurs du territoire et la population à l'inauguration. C'est pourquoi nous proposons l'organisation d'une semaine d'inauguration et non pas d'une journée d'inauguration, pour tenir compte aussi, pour ce que nous allons appeler le vernissage et les avant-premières, d'une capacité d'accueil d'environ 700 personnes du hall dans des conditions de confort.

Sous réserve de possibles glissements de dates, nous proposons surtout une structuration et une succession de moments. Quand je parle de glissements de dates, cela ne concerne pas le 4 décembre, nous inaugurons bien le 4 décembre, il pourrait juste y avoir des permutations à l'intérieur de ces jours.

Nous proposons de commencer à 10 heures avec l'inauguration présidentielle, nous savons qu'elle ne dépassera probablement pas les 450 invités. Nous aurons ensuite une deuxième inauguration officielle. Puis, serait organisée une inauguration pour les voisins immédiats du musée, les gens des rues qui bordent le musée et les fidèles du café des voisins, cette manifestation de la maison du projet qui a suscité tant d'adhésions. Nous aurons la possibilité de clore la journée par une manifestation très festive ; nous pensons à un feu d'artifice. Pour information, si feu d'artifice il y a, il faudra qu'il soit tiré d'un autre lieu que le Louvre-Lens, le parc sera beaucoup trop jeune pour pouvoir accueillir une telle manifestation, nous pensons au stade Bollaert.

Nous enchaînerions ensuite le deuxième jour avec une série d'inaugurations dédiées aux acteurs du monde culturel et du monde touristique, au monde de l'enseignement et des associations et, en soirée, à l'ensemble des élus de la région qui n'auraient pas pu être accueillis la veille.

Ensuite, le lendemain, il nous paraît important d'avoir une avant-première pour les personnels des entreprises qui ont travaillé sur le chantier et des institutions partenaires du Louvre-Lens, les collectivités territoriales d'une part, le Louvre d'autre part.

~~Nous avons évoqué tout à l'heure la présence au côté du Louvre-Lens d'une association qui le soutient fortement. Un moment lui serait réservé le jeudi, avec la possibilité qu'il y ait des glissements sur les dates.~~

Nous aurons une première soirée pour le principal mécène du Louvre-Lens, le Crédit Agricole.

Le vendredi, nous aurons deux dernières inaugurations un peu réservées, la première pour les voisins mais dans un sens plus large, la population lensoise, les voisins au sens du territoire défini par un conseil de quartier ; et, le soir, pour les acteurs économiques du territoire.

Enfin, le samedi et le dimanche, ce serait une ouverture à un très large public. L'idée est d'ouvrir à l'ensemble du territoire de façon très large. Nous proposons aussi une ouverture très longue, puisque nous proposerions de ne pas fermer du tout dans la nuit du samedi au dimanche.

C'est un rapport pour information, ce sont des propositions qui sont soumises à quelques glissements, également à des questions de financement. Je rappelle que, lors des délibérations budgétaires de la fin de l'année dernière, il a été affecté un budget au Louvre-Lens correspondant aux moments festifs populaires, à l'appropriation par la population. En revanche, il avait été proposé que, pour les différentes avant-premières, les budgets reportent directement sur les collectivités. Il y a donc, là aussi, des négociations à mener. Encore une fois, ce sont des pistes.

**M. LE PRESIDENT.-** Y a-t-il des remarques ?

**M. PERCHERON.-** Là aussi, c'est une affaire d'équilibre. Je pense que la Région met, à travers l'EPCC, 1 M€ sur l'événement national et international. Nous faisons une inauguration pour parler à l'ensemble des Français qui sont loin d'avoir intégré cette idée que le Louvre se dédouble en partie à Lens. L'Eurorégion me semble aussi directement concernée, toutes les études montrent que l'Eurorégion est à conquérir ; même si, *a priori*, elle est bien disposée à l'égard du Louvre. Il y a le territoire et, pour le territoire, nous avons choisi une appropriation quasi naturelle.

C'est le 4 décembre, le risque d'un temps épouvantable existe, la pluie, le vent. Tout ce qui ne protégerait pas l'inauguration serait un contresens. Nous avons vu pour la première pierre, dans le vent, sous les nuages gris, que la magie du Louvre pouvait être menacée. Pour l'instant, nous sommes, au niveau du feu d'artifice, abrités par les tribunes de Bollaert où les espaces de convivialité existent et, pour une sorte de repas très simple, de buffet typiquement régional – on a parlé de frites, de sandwiches – où le mécénat sera totalement à l'œuvre. J'ajoute que le stade Bollaert est un endroit où des dizaines de milliers d'habitants du bassin minier ont l'habitude de converger et aussi de rester, de fêter les événements. Ce sera le cœur de l'inauguration, le feu d'artifice sera magnifique. Je crois que là, il n'y a pas de problèmes de climat. On peut tirer le feu d'artifice depuis la pelouse et, depuis les tribunes et les espaces, on peut y assister. On peut donc protéger totalement la population pour célébrer le Louvre. Cela permet de le faire vers 18 heures 30. À 19 heures, il n'y a plus personne dans Lens, surtout un 4 décembre. Il faut que nous ayons du monde à 18 heures 30 ou à 19 heures.

Ce qu'il faut réussir, c'est la projection nationale et internationale. C'est vraiment le Louvre à Lens, sur la convivialité de l'inauguration, nous serons naturellement au rendez-vous.

**Mme GENISSON.-** Le Président vient d'évoquer le sujet du feu d'artifice. Il faut vraiment qu'il soit magnifique. Je ne sais pas si vous avez des contacts avec certaines sociétés. Au niveau de la direction de la culture, nous pouvons vous fournir des noms d'artificiers. Il y a par exemple le Groupe F. Certains artificiers sont de grand renommés font des feux d'artifice à haute valeur ajoutée culturelle.

**M. DECTOT.-** Pour le feu d'artifice, nous sommes déjà en contact avec le Conseil régional et avec le Louvre pour rechercher une société. Le nom du Groupe F a déjà été évoqué régulièrement. Ce n'est pas encore arrêté.

**M. PERCHERON.**-Cela va s'appeler « Loyrette fire ».

**Mme BRESC.**- Pour la journée porte ouverte, l'exposition Renaissance sera ouverte au public gratuitement pour ces deux jours ?

**M. LE PRESIDENT.**-Oui.

Y a-t-il d'autres remarques ? C'est un point présenté pour information.

**M. PERCHERON.**- Cela va être bien. Il faut que ce soit sympa, il faut que, nationalement, ce soit réussi. Il y aura toutes les caméras de France.

**M. TILLIE.**- J'ai une question sur la date du feu d'artifice. Finalement, la porte ouverte à la population régionale, c'est le samedi et le dimanche. C'est là qu'il risque d'y avoir du monde.

**M. PERCHERON.**-C'est le mardi soir. Cela a été un débat.

L'autre jour, le Président SEBAN m'a demandé de visiter le Louvre-Lens et il me disait : « vous allez avoir l'un des plus beaux musées du monde », après l'avoir visité, notamment après avoir pris la mesure de la galerie du temps. C'est donc un événement formidable. Si nous faisons l'inauguration populaire avec un décalage de trois, quatre, cinq jours, elle risque d'être édulcorée. Je crains que le public se dise qu'il l'a vu à la télé et qu'il ne vienne pas.

Personnellement, j'enchaînerais plutôt, malgré la date du mardi, sur l'événement officiel médiatique et sur la convivialité populaire le soir même, vers 18 heures 30, pour avoir 8 000 ou 10 000 personnes qui convergent. Sinon, j'ai peur qu'il y ait un décalage, que ce ne soit qu'un feu d'artifice et pas le feu d'artifice du Louvre-Lens.

**M. TILLIE.**- L'idée est de les faire venir. Ce ne sont pas ceux qui vont venir à l'inauguration le matin qui vont revenir le soir.

**M. LE PRESIDENT.**- Je partage ce que dit Daniel PERCHERON. Associer très immédiatement la population est important. On ne va pas leur dire : « pour vous, c'est samedi et dimanche, vous allez attendre quatre jours ».

**M. PERCHERON.**- C'est très difficile à trancher.

**M. LE PRESIDENT.**- Je propose que nous passions au point suivant.

#### • Inauguration du musée.

**M. DECTOT.**- L'axe qui nous a guidés dans la programmation de la scène est l'axe du projet scientifique et culturel, celui d'une programmation qui soit intimement liée au reste de la programmation culturelle du musée, c'est-à-dire aux thématiques des expositions.

Il y a deux éléments dans la programmation : une programmation continue qui est une programmation de conférences, une programmation d'introduction à

l'art et, ensuite, une programmation de spectacles vivants qui se répartit en trois grands moments, dont deux liés aux expositions. Nous aurions un moment pendant l'exposition Renaissance avec des spectacles liés à la thématique de la Renaissance, un moment très concentré pour l'exposition Rubens à la fin du mois de mai et au début du mois de juin autour de la personnalité de Monteverdi. Entre les deux expositions, il y aurait un moment davantage consacré à la galerie du temps, l'idée étant autour d'une œuvre de la galerie du temps. Pour cette première période, nous avons pensé à tourner autour de la liberté guidant le peuple.

**M. PERCHERON.**- Très bien.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je crois que c'est une très belle programmation, très équilibrée, avec un souci – je pense que ce sera important, mais c'est déjà marqué dans cette programmation – d'éducation artistique.

Avez-vous des questions ou remarques ?

• **Principe d'organisation des « nocturnes ».**

**M. LE PRÉSIDENT.**-Nous revenons sur les principes d'organisation des nocturnes. Nous en avons débattu de façon un peu houleuse lors de notre séance de février. Je crois que vous vous êtes rapproché, Xavier DECTOT, des autres institutions de la région et vous avez affiné votre programmation. Pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

**M. DECTOT.**-À la suite des débats du Conseil d'administration précédent, nous avons réexaminé la question, Après avoir vu notamment ce qui se faisait dans les sites qui font des nocturnes, il est confirmé que faire un nocturne pour faire un nocturne n'a pas d'effet réel, ni en termes d'appropriation, ni en termes de développement des publics.

Il vous est proposé d'organiser un nocturne par mois. Nous vous proposons le premier vendredi du mois, à l'exception du mois de janvier, le premier vendredi du mois étant le 2 janvier. Ce seraient des nocturnes qui s'accompagnent soit d'une programmation liée à la programmation de la scène, soit d'une programmation spécifique des nocturnes, une programmation qui permette d'accompagner la visite, de donner un but et une raison à la venue en nocturne. Nous proposons de donner deux formes à cette programmation, d'une part, une programmation très forte, liée à la scène directement, en lien avec la venue de Didier GALLAS, avec la venue de Robyn ORLIN et avec la venue du concert d'Astrée, sur trois dates ; d'autre part, pour les autres dates, des programmations plus légères, donc une vraie programmation pour assurer la venue du public et un caractère festif à ces nocturnes.

Le point sur lequel il faut insister, c'est que cette organisation de nocturnes a un coût global pour la première saison de 111 062 € selon nos estimations.

**M. LE PRESIDENT.-** Je crois que cette organisation, telle que vous la proposez, répond à de nombreuses questions. Le principe que nous avons retenu était qu'il ne suffisait pas d'ouvrir le musée, encore faut-il qu'il y ait quelque chose qui fasse venir un public qui ne lui est pas nécessairement acquis.

**M. PERCHERON.-** Excellent.

**M. LE PRESIDENT.-** Nous poursuivons.

• **État des conventions/contrats signés par le directeur.**

**M. DECTOT.-** Vous vous souvenez que, par délibération du 13 octobre 2011, j'ai délégué pour signer un certain nombre de conventions. Je n'entre pas dans les détails. Ce sont essentiellement les conventions de prêts qui montrent que le musée avance, et un marché, la décision de confier à Hygiène office la veille sanitaire du Louvre pour un montant de 11 920 €.

**M. LE PRESIDENT.-** Avez-vous des remarques ou questions ?

Y a-t-il des questions diverses ? *(Aucune)*.

Nous avons un conseil prévu, Catherine ?

**Mme FERRAR.-** Nous sommes en train d'organiser la date. Ce sera fin septembre.

**M. LE PRESIDENT.-** Nous nous retrouverons à Lens.

**Mme FERRAR.-** Ou à Arras.

**M. LE PRESIDENT.-** Nous avons l'invitation du Maire de Lens.

**Mme FERRAR.-** Du Président du Conseil général.

**M. LE PRESIDENT.-** Effectivement, en rivalité avec celle du Président du Conseil général. Ce n'est pas le Louvre qui s'en mêlera, nous laisserons les élus s'en occuper. C'est toujours à Arras.

*(La séance est levée à 12 heures 47).*